



ECHANTILLON TEXTES ARABE

Langue Vivante A

Concours 2026

Stellantis va cesser de produire des voitures à Poissy, évoquant des « surcapacités industrielles »

La dernière usine de véhicules d'Ile-de-France interrompra sa production des modèles Opel Mokka et DS3 d'ici à 2028, a annoncé le groupe, jeudi 16 avril. Le site continuera malgré tout de fabriquer des pièces de carrosserie de rechange.

Poissy, c'est fini. La dernière usine de voitures d'Ile-de-France cessera de produire des véhicules – des Opel Mokka et des DS3 – d'ici à 2028. La direction de Stellantis l'a officiellement annoncé aux ouvriers de l'usine jeudi 16 avril lors d'une réunion du comité social et économique du site. Mais « *Poissy, ça continue* », assure l'entreprise. Le site des Yvelines produira des pièces de carrosserie de rechange.

Dans un marché européen en forte baisse depuis la fusion de PSA avec Fiat Chrysler en 2021, le groupe doit gérer ses surcapacités industrielles. Les salariés ne s'attendaient pas à voir un nouveau modèle arriver sur leurs lignes d'assemblage. Quant aux autres usines du groupe, elles ont reçu récemment la visite de représentants du constructeur chinois Dongfeng, cherchant à produire en Europe pour éviter les droits de douane, indique l'agence Bloomberg.

Il se vend aujourd'hui en Europe 20 % de voitures de moins qu'en 2019. Et dans ce marché qui se stabilise autour de 13 millions de voitures particulières par an en Europe élargie (y compris le Royaume-Uni), le groupe Stellantis, né de la fusion de PSA avec Fiat Chrysler, a perdu des parts de marché. Les ouvriers de Poissy n'ont donc pas été surpris par la décision qui leur a été annoncée par le directeur de l'usine, Eric Haan, et le DRH de Stellantis, Xavier Chéreau, l'un des rares membres de l'équipe de direction de Carlos Tavares à avoir ne pas avoir été remplacé par le nouveau directeur général, Antonio Filosa.

Stellantis s'efforce toutefois de tenir la promesse faite aux syndicats et aux élus régionaux, y compris à la présidente (Les Républicains) de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, de maintenir une activité industrielle sur le site. Il promet 100 millions d'euros d'investissement d'ici à 2030 pour créer une nouvelle ligne d'emboutissage (en réutilisant la presse de MA France, fournisseur de Stellantis en cessation d'activité), une nouvelle ligne de ferrage et un nouvel atelier de peinture. Ils pourront ainsi fournir des pièces pour les véhicules utilitaires assemblés à Hordain, mais aussi des pièces de rechange pour tous les véhicules du groupe.

« Départs naturels » souhaités

Les constructeurs automobiles doivent assurer la disponibilité des pièces de rechange dix ans après l'arrêt de la production des véhicules. Poissy accueillera aussi un atelier de démantèlement des véhicules pour en récupérer les pièces détachées et un autre chargé de préparer les véhicules vendus aux flottes automobiles ou nécessitant une adaptation (voitures sportives ou spécialement aménagées pour les artisans). Enfin, le site développera une activité d'impression 3D pour les pièces en petites séries.

Cela sera-t-il suffisant pour pérenniser l'emploi industriel à quelques dizaines de mètres du siège de Stellantis, le Green Campus ? Il devrait pratiquement être divisé par deux, avec un millier de postes d'ici à 2030 contre 1 925 ouvriers aujourd'hui, mais la direction assure que les postes maintenus seront suffisants pour éviter les licenciements. Son calcul repose sur la pyramide des âges et compte sur les « *départs naturels* », notamment les

départs à la retraite. Elle calcule que « *compte tenu des absences pour formation, congés, congés seniors ou maladie, environ 1 580 personnes (sur les 1 925) travaillent réellement sur le site* ». Au milieu des années 1970, plus de 27 000 personnes travaillaient sur ce gigantesque site, l'un des plus anciens de la région, où Henri Ford avait choisi de construire une usine dont on voit encore les murs.

Pour Eric Haan, son directeur, qui restera en fonctions pour mettre en place les nouvelles activités, « *cette décision est le résultat d'une coconstruction efficace avec des partenaires sociaux responsables qui ont toujours défendu l'emploi et la pérennité du site, en collaborant activement aux groupes de travail sur ces nouvelles activités* ». Les salariés s'étaient en effet mobilisés pour améliorer tous les indicateurs de qualité et compétitivité de l'usine afin d'éviter qu'elle ne ferme totalement.

Le calendrier de l'annonce ne doit rien au hasard : les élections municipales sont passées et le groupe préfère distiller les mauvaises nouvelles avant la présentation du plan stratégie du nouveau directeur général Antonio Filosa, qui doit donner un nouvel élan au groupe. Il pourrait contenir des annonces concernant les surcapacités dans d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Italie : le groupe a repris les discussions avec son ancien partenaire chinois Dongfeng et selon l'agence Bloomberg, des cadres de ce dernier seraient venus visiter des sites en Italie et en Allemagne. Ils envisageraient aussi de vendre des modèles de l'entreprise franco-italo-américain faits en Chine sur le marché chinois.

Le Monde

Sophie Fay

Le 16/04/2016

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/04/16/stellantis-va-cesser-de-produire-des-voitures-a-poissy-evoquant-des-surcapacites-industrielles_6680478_3234.html

Pour l'Algérie, la loi sur la restitution des biens culturels pillés aura un impact limité

Une avancée certes, mais aux retombées algériennes limitées. Ceux qui attendaient du projet de loi-cadre sur la restitution des biens culturels, adopté lundi 13 avril par l'Assemblée nationale – une commission mixte paritaire avec le Sénat s'en saisira prochainement –, un levier pour hâter l'apaisement mémoriel avec l'Algérie en seront pour leurs frais. L'échelle des rétrocessions d'objets saisis durant la guerre de conquête (1830-1847) que la loi rendra possibles après sa promulgation reste, en effet, très en deçà des attentes de l'Algérie.

Aucune des pièces à forte charge symbolique, tel le sabre de l'émir Abd El-Kader (1808-1883), héros de la résistance algérienne, ou le canon Baba Merzoug, dit aussi La Consulaire, ravi lors de la prise d'Alger, en 1830, et aujourd'hui exhibé sur le port de Brest, n'entre dans le champ d'application de la loi. D'autres objets, comme le caftan et des manuscrits de l'émir, des fanions ou la clé de la ville de Laghouat, seront en revanche restituables. Un lot non négligeable mais modeste dans sa portée politique.

Des réserves entières provenant d'Algérie sont ignorées par le texte, ciblant les biens ayant fait l'objet d'une « *appropriation illicite* ». La loi prévoit une procédure – très encadrée – de levée du verrou de l'inaliénabilité protégeant des objets rattachés au « *domaine public* ». Or, un établissement comme le Musée Condé de Chantilly, qui regorge de biens issus du patrimoine d'Abd El-Kader, « *n'est pas concerné* » par le dispositif en raison de son « *régime juridique distinct* », précise son directeur, Mathieu Deldicque.

Sa situation spécifique est un héritage de l'histoire : le duc d'Aumale (1822-1897), fils du roi Louis-Philippe (1830-1848) et ancien gouverneur général en Algérie, fut le maître des lieux jusqu'à ce qu'il lègue, en 1886, le château de Chantilly et ses collections à l'Institut de France, « *personne morale de droit public à statut particulier* ». Son testament stipulait très précisément que les dites collections devaient rester en l'état, interdisant de facto toute sortie, même pour un prêt. Bref, un statut très particulier qui affranchit a priori le Musée Condé des obligations de la loi votée lundi. Faut-il dès lors considérer que ses pièces algériennes sont hors de portée ?

Exclusion des biens militaires

Le duc d'Aumale fut étroitement associé à la conquête de l'Algérie. En 1843, quatre ans avant la reddition d'Abd El-Kader, il participa à la prise de la Smala, cette capitale volante de l'émir (20 000 personnes, 5 000 combattants, dont 2 000 cavaliers) surprise par les troupes françaises sur les bords de la source de Taguine, dans l'arrière-pays algérois. Abd El-Kader était absent du campement ce jour-là, mais sa tente fut dévalisée par le duc d'Aumale et ses hommes. Le butin fut d'une grande richesse : une bibliothèque entière (37 manuscrits), cinq sabres, deux canons vénitiens, trois fusils, deux pistolets, un poignard, des bottes et des éperons, des sacoches à broderies d'or, des bijoux, des coffres, du textile.

Le tout fut approprié à titre privé par le duc dans des circonstances manifestement illicites, puisque le droit des prises de guerre en vigueur à l'époque (loi du 2 mars 1832) imposait de transférer toute saisie à l'Etat. Lors d'une [journée d'études organisée le 26 janvier 2024](#) par le Musée de l'armée sur le « droit des prises de guerre », il fut relevé que le démantèlement de la Smala avait été marqué par le « *non-respect, ou tout du moins des écarts, du droit de prise de la part du duc d'Aumale* ». Aujourd'hui pourtant, le statut particulier du Musée Condé de Chantilly semble le mettre à l'abri de toute interrogation.

A moins que deux dispositions du projet de loi ne fassent bouger les lignes. La première évoque une sortie possible de pièces de collections appartenant à « *une personne morale de droit public autre que l'Etat* ». Le Musée Condé peut-il relever de cette catégorie ? La seconde traite des biens acquis en vertu de dons ou de legs, jusque-là intouchables : leur déclassement deviendra possible sous réserve de l'assentiment de l'auteur de « *la libéralité* » ou de ses ayants droit. Si la procédure devait en arriver là – scénario très théorique –, les héritiers du duc d'Aumale consentiraient-ils à remettre en cause les instructions testamentaires de leur aïeul ?

Mais là n'est pas la seule limite. Une autre borne tient dans l'exclusion des biens militaires du cadre de la loi, au motif que les prises de guerre – sous réserve d'une appropriation par l'Etat – ne sauraient être considérées comme illicites. Par voie de conséquence, des collections entières du Musée de l'armée originaires d'Algérie vont échapper au nouveau dispositif de restitutions.

Le Monde

Frédéric Bobin

Le 14/04/2026

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/04/14/pour-l-algerie-la-loi-sur-la-restitution-des-biens-culturels-pilles-aura-un-impact-limite_6679898_3212.html

Pourquoi le prix du chocolat continue de grimper alors que les producteurs de cacao sont au bord du gouffre

Les cours du cacao ont beau baisser, les œufs de Pâques risquent de coûter un peu plus cher cette année. Le prix du chocolat, qui a augmenté en France de 15,7 % entre avril 2024 et avril 2025, devrait encore bondir de 4 % en avril 2026. Selon une étude réalisée par l'association de consommateurs UFC-Que choisir, publiée le 1^{er} avril, Ferrero Rocher enregistre la plus forte augmentation (+ 10 %), tandis que Kinder, du même groupe Ferrero, connaît une hausse moyenne de 7 %. Leurs concurrents Milka et Lindt connaissent une augmentation similaire, avec respectivement + 8 % et + 7 %, et + 4 % pour Nestlé.

La hausse est d'autant plus surprenante qu'après une flambée historique en 2024 et 2025, le prix des fèves sur les marchés mondiaux a été divisé par trois depuis Pâques 2025. Le Syndicat du chocolat, qui regroupe petites entreprises familiales, PME et multinationales, explique ce décalage par le long délai entre l'achat des fèves et la mise en rayon, pouvant aller de six mois à un an et demi. « *Le cacao destiné à Pâques 2026 a été acheté il y a de nombreux mois, voire, pour certaines entreprises, au moment du pic du cours* », précise-t-il auprès d'UFC-Que choisir.

Pourtant, le prix du cacao pèse peu dans le prix final du chocolat. Une étude de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2024 montre ainsi que les deux derniers acteurs de la filière, c'est-à-dire les distributeurs et les marques, captent 70 % de la valeur d'une tablette de chocolat noir, contre seulement 11 % pour les producteurs. La part de ces derniers diminue encore pour le chocolat au lait, le blanc et les confiseries.

Du reste, depuis la flambée des cours de 2024, la plupart des grands industriels ont baissé la part de cacao dans leurs recettes, en remplaçant notamment du beurre de cacao par d'autres matières grasses, et réduit les formats de leurs produits. Ces pratiques ont perduré après la détente des marchés, contribuant à freiner la demande.

« *Le discours du marché est passé d'une perspective de déficit à une vision plus équilibrée, voire excédentaire, à mesure que la production se stabilise et que la demande s'affaiblit* », observe Ole SlothHansen, analyste à la banque Saxo, dans une note publiée, le 31 mars, sur la plateforme Substack. Si la baisse des cours ne s'est pas encore traduite dans les rayons, la pression sur les coûts commence néanmoins à s'atténuer.

« Vieillessement des plantations »

Le chocolat reste par ailleurs soumis aux tensions qui affectent l'ensemble des denrées alimentaires : hausse des coûts de l'énergie – notamment depuis le 28 février, dans le contexte du conflit entre les Etats-Unis et l'Iran –, renchérissement des engrais, du transport et des intrants, et volatilité des autres matières premières qui entrent dans sa composition.

Il attise, surtout, la gourmandise des industriels. Auditionnées le 17 février par une commission d'enquête du Sénat sur les marges, les enseignes Carrefour et Intermarché ont dénoncé des hausses jugées abusives. Anne Le Breton, directrice d'Aura Retail, centrale d'achat commune à Intermarché, Auchan et Casino, a ainsi évoqué des désaccords avec Lindt et Ferrero. « *Quand certaines multinationales ignorent la chute des cours, comme sur le cacao, il n'est pas illogique de refuser ces hausses*, a-t-elle déclaré. *En général, ce sont les plus gros industriels qui fonctionnent de cette manière.* »

Une fois encore, les principaux perdants sont les planteurs. En Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, l'euphorie liée à la flambée des prix a été de courte durée. Le pays pratique un système de vente à terme, garantissant un prix unique aux producteurs. Ce prix, dit « bord champ », avait été fixé en octobre 2025 à un niveau record de 2 800 francs CFA (4,30 euros) le kilo, suscitant l'enthousiasme des planteurs à l'approche de l'élection présidentielle.

Mais depuis décembre, la filière traverse une crise majeure. Au moins 123 000 tonnes de cacao n'ont pas été vendues et s'accumulent dans les ports d'Abidjan et de San Pedro, ou au bord des plantations, exposées aux intempéries et au risque de moisissures accru par l'imminence de la saison des pluies. L'Etat, qui s'était engagé à racheter ces stocks, n'a que partiellement tenu ses promesses.

« *C'est une crise économique majeure qui ne dit pas son nom*, déplore Moussa Koné, président du Syndicat national agricole pour le progrès en Côte d'Ivoire. *La vie est devenue extrêmement difficile pour les planteurs, qui peinent à se nourrir et à scolariser leurs enfants.* » L'Organisation internationale du cacao doit réunir, les 8 et 9 avril, les acteurs du secteur à Abidjan, la capitale économique ivoirienne, pour tenter de relancer un accord international visant à garantir un revenu vital aux producteurs. Mais les marges de manœuvre restent limitées.

Le Monde

Marine Jeannin

06/04/2026

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/04/06/pourquoi-le-prix-du-chocolat-continue-de-grimper-alors-que-les-producteurs-de-cacao-sont-au-bord-du-gouffre_6677500_3212.html

L'éclaircie diplomatique de l'Algérie confortée par la visite du pape Léon XIV

Le souverain pontife va entamer, le 13 avril, son périple africain par une étape algérienne, à un moment où le pays d'Afrique du Nord s'efforce, avec quelques résultats, de s'arracher à son isolement international.

Un alignement des planètes favorable – mais précaire – est en train de redonner des couleurs au statut diplomatique de l'Algérie. On a suffisamment souligné son isolement international de ces dernières années, ses démêlés avec son environnement régional ou sa voix inaudible dans les forums mondiaux pour ne pas reconnaître que l'horizon s'est quelque peu dégagé depuis plusieurs semaines.

L'éclaircie va prendre un éclat particulier avec la visite du pape Léon XIV du lundi 13 au mercredi 15 avril sur la terre qui vit naître, en 354, saint Augustin, enfant de Tagaste (aujourd'hui Souk Ahras), dont le souverain pontife se considère comme disciple en sa qualité de membre de l'ordre des augustins. Si le Maroc a déjà accueilli à deux reprises un chef de l'Eglise catholique – Jean Paul II en 1985 et François en 2019 –, le déplacement papal à venir sur le sol algérien est une grande première.

« *L'Algérie, point de départ d'un message de paix universel* », titre déjà la presse algérienne, en citant la formule de l'archevêque d'Alger, M^{gr} Jean-Paul Vesco, dont le rôle a été crucial dans la genèse de la visite. A Alger, les autorités s'appêtent à orchestrer cette première étape d'un périple africain qui conduira Léon XIV également au Cameroun, en Angola et en Guinée équatoriale comme une marque de reconnaissance extérieure.

Cette séquence religieuse prolonge un dégel diplomatique qui redonne quelques marges à un Etat qui s'était isolé comme rarement dans ses relations avec ses voisins ou ses partenaires historiques. A Alger, les visites de dignitaires se bousculent en effet, au point que la presse officielle s'enivre d'un ton triomphal. « *Alger, carrefour diplomatique majeur* », « *Tous les chemins mènent à Alger* », s'extasiait ainsi pompeusement, fin mars, le quotidien *L'Expression*, proche du régime.

Baraka géopolitique

C'est de bonne guerre. Car les déplacements successifs du chef d'Etat du Niger, Abdourahamane Tiani (15-16 février), de la cheffe du gouvernement italien, Giorgia Meloni (25 mars), et du ministre des affaires étrangères espagnol, José Manuel Albares Bueno (26 mars), sont loin d'être anodins. Ils restituent du jeu à l'Algérie sur ses marches sahéliennes – au moins en partie – et son voisinage méditerranéen. L'acquis n'est pas négligeable, quand on se souvient combien son influence régionale s'était racornie dans les années 2020-2025.

L'Algérie parvient à revasculariser ses réseaux à la faveur d'une conjoncture aux airs d'aubaine providentielle : la guerre américano-israélienne contre l'Iran. La voilà offrant ses réserves en hydrocarbures à tous les Etats, notamment en Europe, cherchant à compenser les effets du blocage du détroit d'Ormuz. En 2022, la guerre en Ukraine avait provoqué le même effet de cour auprès de l'Algérie pétrogazière, même si sa théâtralisation cache mal une capacité limitée

à répondre à la demande. Une sorte de baraka géopolitique, où les soubresauts de théâtres éloignés lui permettent d'amortir les déboires dans sa périphérie.

Si la visite de M^{me} Meloni consolide une connivence algéro-italienne déjà bien établie, la venue de M. Albares constitue une véritable inflexion. Elle scelle la réconciliation entre l'Algérie et l'Espagne, qu'une virulente crise avait opposées lorsque Madrid – sous vive pression de Rabat – avait adoubé, en 2022, le plan d'autonomie marocain sur le Sahara occidental. La même logique du désenclavement, qui redonne de l'air à la diplomatie algérienne, opère avec le Niger. La visite du général Tiani est une brèche ouverte dans l'Alliance des Etats du Sahel, qui s'était ligüée depuis 2024 contre une Algérie jugée trop intrusive dans son arrière-cour saharienne.

« Pragmatisme »

Ironie de l'histoire, le souverainisme militant des trois régimes putschistes du Mali, du Burkina Faso et du Niger s'était alors retourné contre le grand voisin du Nord après avoir éconduit le « néocolonialisme » de Paris. Jadis phare du panafricanisme, l'Algérie s'était retrouvée en l'espèce dans la pénible posture de l'arroseur arrosé. Le rapprochement avec le Niger ne suffit certes pas à déminer complètement ses frontières méridionales, le contentieux avec le Mali n'étant toujours pas soldé. Mais au moins l'adversité s'est-elle allégée.

On pourrait ajouter un autre front, plus lointain celui-là, sur lequel Alger est parvenu à désamorcer toute conflictualité : la relation avec les Etats-Unis. Non que l'Algérie ait jamais été une obsession de Washington, mais ses cordiales relations avec le Venezuela, Cuba ou même l'Iran auraient pu lui valoir quelques ennuis. Ce n'est à l'évidence pas le cas avec Donald Trump, envers lequel Alger s'est montré étrangement coopératif. Sa diplomatie s'est en effet bien gardée de condamner l'enlèvement du président vénézuélien Nicolas Maduro ou l'agression américano-israélienne contre l'Iran. Mieux, ou pis, elle a refusé, à l'automne 2025, d'affronter Washington sur deux résolutions au Conseil de sécurité relatives au plan américain à Gaza et au Sahara occidental.

Le Monde

Frédéric Bobin

13/04/2026

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/13/l-eclaircie-diplomatique-de-l-algerie-confortee-par-la-visite-du-pape-leon-xiv_6679734_3232.html

Sahara occidental : dans un revirement inattendu, le Mali annonce soutenir la position du Maroc

Bamako avait reconnu la République arabe sahraouie démocratique en 1980. Sa volte-face marque l'aboutissement d'une stratégie de rapprochement voulue par Rabat.

C'est un brusque changement de cap. En déclarant, vendredi 10 avril, que le Mali « *retir[ait] sa reconnaissance* » de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), le ministre des affaires étrangères malien, Abdoulaye Diop, a rompu de façon inattendue avec une ligne diplomatique tenue par Bamako depuis 1980.

L'annonce du revirement est survenue le jour où son homologue marocain, Nasser Bourita, était reçu à Bamako par le général Assimi Goïta, au pouvoir depuis le coup d'Etat de 2021. Le Front Polisario n'a pas officiellement réagi, alors que les célébrations du cinquantenaire de la RASD, proclamée en 1976, se sont achevées jeudi 9 avril.

La portée de la volte-face malienne reste toutefois à nuancer. « *Les autorités n'ont jamais apporté un soutien significatif au Front Polisario* », souligne Hannah Rae Armstrong, spécialiste du Sahara occidental et du Sahel. Si la RASD possède une ambassade à Alger ou à Pretoria, deux alliés du proto-Etat sahraoui sur le continent africain, elle ne dispose d'aucune représentation diplomatique à Bamako. « *S'y ajoute l'isolement [depuis le putsch] du Mali au plan africain, qui limite le poids de son basculement dans le camp marocain* », ajoute la chercheuse.

Le changement de pied du gouvernement malien n'en constitue pas moins une mauvaise nouvelle pour le mouvement indépendantiste sahraoui. Si le Burkina Faso a ouvert un consulat au Sahara occidental et que le Niger a salué la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, favorable à la position du Maroc, le Mali demeurerait jusqu'alors le seul pays de l'Alliance des Etats du Sahel à afficher une relative neutralité.

Tensions entre le Mali et l'Algérie

C'est tout le contraire désormais, Bamako estimant qu'« *une autonomie véritable sous souveraineté marocaine est la solution la plus réaliste* » pour parvenir à un règlement définitif du conflit. Ce choix, justifie sa diplomatie, se fonde sur « *une analyse approfondie* » de ce qu'elle considère être un « *important dossier [ayant] un impact sur la paix et la sécurité sous-régionales* ».

L'objectif à long terme du Maroc étant de rallier l'Union africaine à sa cause, l'alignement du Mali sur ses thèses est à l'évidence un signal adressé au premier chef à l'Algérie, membre influent de l'organisation continentale, qui partage une partie de sa frontière méridionale avec Bamako.

Selon la junte du général Goïta, c'est dans cette zone désertique, longue de 1 300 km, qu'Alger prêterait main-forte, sur le sol malien, à des « *groupes terroristes* » – djihadistes ou rebelles touareg. Ouverte en 2023, la crise bilatérale s'est aggravée il y a un an, les vols entre les deux pays ayant cessé depuis. La compagnie aérienne Royal Air Maroc s'est engouffrée dans le vide, jusqu'à se rendre indispensable aux Maliens.

« *Rabat a déployé d'importants efforts pour se rapprocher de Bamako, tirant parti de ses tensions avec l'Algérie et d'autres pays de la région, grâce notamment au futur port de*

Dakhla, observe Ulf Laessing, de la Fondation Konrad-Adenauer. *Le manque de routes et l'insécurité pourraient empêcher le Mali de tirer pleinement parti de cette infrastructure, mais le geste du Maroc a été apprécié par le gouvernement malien, qui veut réduire sa dépendance vis-à-vis du port d'Abidjan en raison de ses relations difficiles avec la Côte d'Ivoire* ». En 2023, le royaume avait proposé aux Etats sahéliens un projet d'accès à sa façade atlantique, ce qui avait été salué par Bamako.

Malgré le soulèvement militaire, que Rabat s'est gardé de condamner publiquement, le Mali peut compter sur l'appui du Maroc à travers le concours de ses entreprises les plus influentes, dont le groupe OCP (anciennement Office chérifien des phosphates), fer de lance de sa diplomatie transactionnelle en Afrique. Ces trois dernières années, la société a livré des milliers de tonnes d'engrais aux agriculteurs maliens dans un contexte de net ralentissement de l'économie locale – Bamako a quitté la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) en janvier 2025.

Preuve de son rôle central, c'est son dirigeant, Mostafa Terrab, fils d'une cousine d'Hassan II et petit-fils d'un conseiller de Mohammed V, que le palais avait envoyé à Bamako en 2017 pour inaugurer, en l'absence du roi, une clinique financée par le Maroc. A ses côtés se trouvaient le médecin personnel du monarque, Abdelaziz Maaouni, et un homme lige de la monarchie, Mounir El Majidi, secrétaire particulier et gestionnaire de la fortune du souverain. Sans doute autant que les visites de Mohammed VI, le trio, intime du roi et incarnation du sérail, avait personnifié l'intérêt du Maroc pour le Mali. Près de dix ans plus tard, le virage de Bamako sur la question sahraouie signe l'aboutissement de cette stratégie de rapprochement.

Le Monde

12/04/2026

Alexandre Aublanc

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/04/12/sahara-occidental-dans-un-revirement-inattendu-le-mali-annonce-soutenir-la-position-du-maroc_6679585_3212.html

« Rassemblement » : quand la double culture constitue une double chance »

Nouvelle saison pour l'émission incarnée par Magloire Delcros-Varaud, à la rencontre de chef, d'artistes, de créateurs, d'écrivains... nés en France et originaires d'ailleurs. Magloire Delcros-Varaud dans une image extraite de la quatrième saison de la série documentaire « Rassemblement ».

Cela commence comme la série documentaire *Des trains pas comme les autres*. Mais c'est Magloire Delcros-Varaud qui regarde le paysage défiler par la fenêtre, en prélude aux rencontres multiculturelles qui font l'identité de *Rassemblement*, dont la quatrième saison est lancée sur TV5 Monde + samedi 18 avril. L'émission hebdomadaire, dont les premiers épisodes sont déjà disponibles sur le site de la chaîne, semble taillée pour l'animateur. Né d'une mère togolaise, élevé dans le Sud-Ouest par une mère française passée par l'Opéra de Paris, il a étudié à l'université Toulouse-Capitole, avant de s'orienter vers la scène, la radio et la télévision – comme chroniqueur de *Morning Live*, avec Michaël Youn, au début des années 2000, entre autres.

« *Des moments délicieux, une autre vie !* » Aujourd'hui, à rebours des discours qui divisent, il veut défaire « *tous les préjugés* ». Joint en plein tournage de la saison 5, mercredi 15 avril, Magloire Delcros-Varaud réfute le qualificatif d'émission feel-good (« qui fait du bien »). « *Pas du tout ! Poussé par ma propre vie, je me suis intéressé à celles et ceux qui ont une double culture. Avec parfois des parcours chaotiques, mais toujours l'ouverture au monde, ils ont réussi à en faire un atout. C'est juste une constatation. Nous posons la caméra, et nous les écoutons.* »

La double culture est une chance, à condition de savoir la saisir. L'éducation, l'exigence, la volonté, le travail transparaissent dans chaque épisode, en commençant par le premier, consacré au cuisinier Nabil Zemmouri. Les habitués des réseaux sociaux le connaissent sous le pseudonyme de Chef N-Zem, chanteur de l'antigaspi, dont la vidéo de recyclage de deux avocats à moitié pourris en galette a été vue 13,3 millions de fois sur TikTok.

Cohésion familiale

Magloire Delcros-Varaud préfère signaler que le chef a révolutionné « *les dîners de madame l'ambassadrice* » des Etats-Unis, en servant... des épluchures de carotte issues des restes mixés du déjeuner. Nabil Zemmouri le reçoit chez lui, à Argenteuil (Val-d'Oise). Ses grands-parents sont arrivés de Kabylie, en Algérie, lui est né dans la Seine-Saint-Denis. Capable d'éclater d'un rire sonore et communicatif, l'animateur n'élude pas pour autant les difficultés rencontrées par ces biculturels : le déracinement, l'exil, le racisme. « *Pour un ou deux racistes croisés, le positif est plus puissant* », assure le restaurateur.

La séquence suivante est tournée chez ses parents, avec une partie de ses sept frères et sœurs, attablés autour d'un bœuf aux oignons, sa spécialité. Entre anecdotes musicales, blagues, photos d'enfance et souvenirs émouvants, la cohésion de la famille fait envie. Indéniablement, c'est une force – différente de celle qu'il cultive depuis douze ans à la salle de boxe. Chaque épisode permet aussi de découvrir un restaurant : ici, le Mersea, à Paris, où Magloire Delcros-Varaud et Nabil Zemmouri sont accueillis par le fondateur, Keyvan Badri, d'origine iranienne.

Parmi les 20 personnalités suivies pour cette nouvelle saison, quelques-unes jouissent d'une certaine notoriété, comme Ali Akbar, 73 ans, Pakistanais, dernier vendeur de journaux à la criée à Paris et figure de Saint-Germain-des-Prés. Mais ce n'est pas la majorité. Magloire Delcros-Varaud a ainsi été profondément marqué par Aïcha Bastien-N'Diaye (épisode 2), artiste pluridisciplinaire d'origine guinéenne, née et résidant à Wendake, une réserve autochtone du Québec. Nous découvrons la jeune femme en train de manifester pour défendre la planète contre « *une nouvelle logique coloniale* ».

Sur les photos de maternelle, la petite Aïcha est « *la seule à la peau foncée. A l'époque, cela ne posait aucun problème* ». Aujourd'hui, au regard des autres, elle oppose sa culture familiale : « *Mon père peut faire le ramadan et ma mère aller à l'église. On peut mettre des épices et du sirop d'érable dans une même sauce.* » Son père, Oumar N'Diaye, a apporté la danse africaine au Québec ; avec ses amies Noémie et Marie-Bastien, elle apprend à confectionner des bijoux traditionnels avec des piquants de porc-épic.

Le Monde

16/04/2026

Catherine Pacary

https://www.lemonde.fr/culture/article/2026/04/16/rassemblement-quand-la-double-culture-constitue-une-double-chance_6680558_3246.html

Le choc énergétique met la filière alimentaire sous tension

De l'agriculteur au consommateur final, de l'industriel au distributeur, la flambée des prix du gaz et du pétrole risque de se répandre sur toute la chaîne du secteur agro-alimentaire. La question d'une réouverture des négociations commerciales, tout juste achevées, pourrait de nouveau se poser comme lors de la crise de 2022 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, faisant craindre un retour de l'inflation.

Le conflit au Moyen-Orient fait craindre un nouveau tsunami inflationniste dans les rayons des supermarchés. Le prix du pétrole et celui du gaz ont flambé de près de 40 à 50 %. Des hausses déjà répercutées à la pompe, pénalisant les automobilistes, les transporteurs routiers, mais aussi les agriculteurs qui mettent du gasoil non routier dans le réservoir de leur tracteur.

Surtout, ce choc énergétique va ensuite se diffuser à l'ensemble des chaînes de valeur en renchérissant le coût des engrais, celui des emballages, et la facture énergétique des entreprises. Les produits fertilisants sont également sous pression car leur acheminement est très dépendant du détroit d'Ormuz. Un tiers du commerce mondial des engrais passe par cette route maritime. Son blocage entraîne déjà une hausse des tarifs des engrais azotés de 20 à 30 %. Si les céréaliers français ont déjà fait leurs achats de produits fertilisants pour la récolte 2026, les craintes sont réelles pour 2027. D'autant que le cours des céréales, même s'il a légèrement progressé, reste bien en deçà des coûts de production, en hausse plus rapide.

Pour tenter d'étouffer le risque de contagion inflationniste, le gouvernement a annoncé, lundi 23 mars, quelques mesures exceptionnelles en faveur du monde agricole – report de cotisations sociales, étalement des échéances fiscales, prêts de court terme exceptionnels par la banque publique d'investissement Bpifrance, etc. –, destinées à préserver la trésorerie des agriculteurs et à soutenir la viabilité des exploitations.

Beaucoup s'inquiètent des répercussions à plus long terme. « *Si la flambée des coûts de l'énergie se confirme, mais aussi celle des autres intrants agricoles, les négociations commerciales conclues cet hiver [avec la grande distribution] pourraient ne plus refléter la réalité économique des entreprises [et] il faudra alors se poser la question de leur réouverture* », prévenait Dominique Chargé, président de La Coopération agricole, le syndicat qui fédère les coopératives agricoles (plus de 2 100), dans le magazine Challenges, le 11 mars. « *Une guerre durable au Moyen-Orient fera augmenter les coûts de production et nécessitera sans doute de renégocier les accords commerciaux entre distributeurs et industriels qui viennent d'être signés* », renchérissait, le lendemain sur RTL, Michel-Edouard Leclerc, le président du comité stratégique des centres E.Leclerc.

De mauvais souvenirs

« *Sans grande différence avec les années précédentes, elles ont été difficiles. Nous avons besoin d'une hausse de 1,5 % de nos tarifs et nous avons terminé sur une quasi-stabilité voire, au mieux, une progression de 0,5 %* », indique Laurent Huynh. Toutes les chaînes de supermarchés étaient bien déterminées en 2026 à se battre bec et ongles avec leurs fournisseurs pour contenir les niveaux d'inflation. E.Leclerc et Intermarché ont fait état d'une hausse moyenne des prix d'environ 1 % dans les contrats qu'ils viennent de conclure, à l'exception de quelques produits qui ont flambé (près de 14 % de hausse pour le chocolat, 9 % pour le café, 8,42 % pour la charcuterie et 8,14 % pour les œufs, selon Michel-Edouard Leclerc).

Les distributeurs n'ont jusqu'à présent reçu aucune demande de réouverture des discussions de la part de leurs fournisseurs. Mais la pression monte. Car la configuration actuelle rappelle à l'ensemble de la filière de mauvais souvenirs, quand la Russie a envahi l'Ukraine fin février 2022. A cette époque, l'encre des contrats était, comme aujourd'hui, à peine sèche, que la flambée des matières premières et de l'énergie avait conduit les industriels à frapper à la porte du gouvernement pour dénoncer les impacts immédiats de la guerre sur les filières agricoles françaises.

« Les industriels ont fait des stocks »

Mettant en péril de nombreuses entreprises, petites et moyennes (PME) comme de taille intermédiaire (ETI), cette situation de crise inédite avait conduit à la signature, le 31 mars 2022, par l'ensemble des acteurs concernés (fédérations de transformateurs, industriels et enseignes de la distribution...) sous l'égide du gouvernement, d'une charte non contraignante permettant de rouvrir les discussions tarifaires, au cas par cas, pour intégrer la flambée des cours des matières premières et de l'énergie. Le consommateur final en avait fait les frais : entre janvier 2022 et juillet 2023, un chariot type composé de 38 produits du quotidien, constitué par *Le Monde* et l'institut Circana, était passé de 104 euros à 125 euros, soit plus de 20 % de hausse.

Le Monde

26/03/2026

Laurence Girard et Cécile Prudhomme

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/03/26/le-choc-energetique-met-la-filiere-alimentaire-sous-tension_6674418_3234.html

Le blocage du détroit d'Ormuz menace de fortes perturbations le marché des engrais et les importations agricoles au Moyen-Orient

Un tiers du trafic maritime mondial des fertilisants et de 80 % à 100 % du blé destiné au Qatar, au Koweït et au Bahreïn empruntent ce détroit. En France, la hausse des prix des intrants ainsi que celui du gazole inquiètent les agriculteurs.

La quasi-fermeture du détroit d'Ormuz depuis les premières frappes israéliennes et américaines sur l'Iran, le 28 février, n'en finit pas de susciter des craintes concernant les flux logistiques. Si les conséquences sur le commerce du pétrole et du gaz ont immédiatement été évoquées, d'autres secteurs craignent le contrecoup. C'est le cas des importations agricoles, cruciales pour la sécurité alimentaire des pays du Moyen-Orient, mais aussi du marché des engrais, très dépendants des fournitures d'urée et d'ammoniac, composants-clés des produits phytosanitaires. Selon des données récentes du spécialiste de l'assurance-crédit Coface, 33 % du transport maritime mondial des engrais transite par le détroit d'Ormuz.

Flambée du prix du gaz

Le cas de la pomme n'est qu'un exemple de la dépendance de ces pays aux importations pour l'alimentation de la population. D'après une étude publiée, en décembre 2025, par le ministère de l'agriculture français, les produits importés représentaient, en 2024, 85 % de la consommation alimentaire totale dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Qatar, Koweït, Bahreïn et Oman), dont 90 % des céréales, 100 % du riz et 60 % de la viande. Par le détroit d'Ormuz transitent de 80 % à 100 % du blé destiné au Qatar, au Koweït et au Bahreïn.

Du côté de l'Iran, si le pays produit une bonne part de ses besoins alimentaires, il importe près de 14 millions de tonnes de grain, mais aussi du soja. La décision de cesser toute exportation s'explique alors par la volonté des dirigeants de privilégier l'approvisionnement de la population. Cette sécurité alimentaire est d'ailleurs renforcée par des stocks stratégiques de farine. Toutefois, les Iraniens souffrent depuis de nombreux mois d'une inflation des prix des produits alimentaires. Toute perturbation supplémentaire de l'acheminement des denrées et de leur tarif pourrait encore aggraver la situation.

Quant à la France, l'autre grand sujet de préoccupation lié à ce conflit est celui, pour les agriculteurs, de ses conséquences sur le marché des engrais : « 30 % du trafic mondial de l'urée et 20 % de celui de l'ammoniaque passent par le détroit d'Ormuz », estime Arthur Portier, analyste du cabinet Argus Media. Ce dernier explique que « ces exportations d'urée sont d'abord à destination de la Turquie (20 %), du Brésil (15 %) et du Mexique (10 %) ». Les Européens, eux, se fournissent en priorité auprès de l'Egypte pour l'urée. Mais problème pourrait se poser si l'Egypte ne peut plus s'approvisionner en gaz et que son transport est interrompu. Cela nuirait à sa production.

La flambée du prix du gaz est, en effet, aussi une source d'inquiétude. « Près de 80 % du coût de l'ammoniaque est lié à celui du gaz », souligne M. Portier. Le prix des engrais pourrait donc s'en ressentir. « Pour la campagne 2026, les agriculteurs ont déjà fait leurs achats d'engrais, ils sont couverts à hauteur de 85 %. L'impact du conflit pourrait se faire sentir pour la campagne 2027 », précise l'analyste. Il évoque une situation qui pourrait être catastrophique sachant que les céréaliers ont déjà cumulé, depuis 2023, trois mauvaises années, en grande partie liée à des cours bas.

Des cours déprimés

En février 2022, lorsque la Russie avait attaqué l'Ukraine, le choc entre ces deux grandes puissances céréalières avait provoqué une flambée des cours du blé et du maïs. Mais rien de comparable cette fois. Le prix du blé tendre, comme celui du maïs, est aujourd'hui proche des 200 euros la tonne. Le conflit au Moyen-Orient n'a provoqué aucune variation significative. Au printemps 2022, il tutoyait le niveau record de 350 euros la tonne.

Face à ces cours déprimés, la tension est d'autant plus forte chez les céréaliers. Ils craignent désormais un autre facteur d'augmentation de leurs coûts de production, liée là encore au conflit en Iran : le prix du carburant. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a lancé l'alerte, mercredi 4 mars, dans un communiqué. *« Alors que le gouvernement assurait, ces derniers jours, que les tensions internationales n'auraient qu'un impact limité sur les carburants, de nombreuses FDSEA [les branches départementales du syndicat] font déjà remonter des hausses brutales »*, affirme-t-elle, dénonçant une situation *« préoccupante »* avec le retour des travaux dans les champs au printemps.

Le Monde

08/03/2026

Par Laurence Girard

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/03/08/le-blocage-du-detroit-d-ormuz-menace-de-fortes-perturbations-le-marche-des-engrais-et-les-importations-agricoles-au-moyen-orient_6670011_3234.html

Droits de douane américains : les entreprises françaises de nouveau plongées dans l'incertitude

La mise en œuvre d'une taxe de 15 % sur les marchandises entrant aux Etats-Unis, annoncée samedi par Donald Trump, après le désaveu de la Cour suprême, ouvre une nouvelle période d'instabilité qui inquiète les sociétés tricolores.

Au premier abord, la décision de la Cour suprême qui a invalidé, vendredi 20 février, les droits de douane dits « réciproques » mis en place par Donald Trump, semblait une bonne nouvelle. Mais les entreprises européennes n'ont guère eu le temps de se réjouir, tant le week-end a apporté son lot de rebondissements pour s'achever dans la plus grande confusion.

Le président américain, en effet, a répliqué au désaveu de la plus haute autorité judiciaire américaine jugeant qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, en imposant une nouvelle taxe sur les marchandises entrant aux Etats-Unis quelle que soit leur provenance. Une mesure prise sur le fondement du Trade Act, une base juridique alternative à celle que Donald Trump avait utilisée en avril 2025 et que la Cour suprême a dénoncée.

L'article 122 de ce texte autorise ainsi le gouvernement américain à imposer des taxes douanières pour une durée de cent cinquante jours, renouvelables en cas d'accord du Congrès. Un dispositif appelé à entrer en vigueur mardi 24 février. Sachant que, samedi, jouant la surenchère, Donald Trump a annoncé qu'il porterait le taux à 15 %, le maximum autorisé par le Trade Act. Soit exactement le montant de la taxe en vigueur pour une bonne partie des entreprises européennes.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un retour à la case départ. *« Le commerce mondial risque de nouveau d'être plongé dans l'instabilité par l'administration américaine »,* analyse Pierre Sellal, *senior counsel* du cabinet d'avocats August Debouzy et ancien ambassadeur permanent de la France auprès de l'Union européenne (UE), en soulignant de multiples interrogations : *« Que va-t-il advenir dans cent cinquante jours ? Il n'est pas sûr que le Congrès approuve des taxes qui pèsent sur le consommateur et les entreprises américaines, comme l'a montré une récente étude de la Fed. Ensuite, que vont devenir les accords signés avec les partenaires commerciaux sous la menace de droits de douane beaucoup plus élevés ? Donald Trump a perdu un important levier de négociation et il va chercher à le retrouver d'une manière ou d'une autre. Se pose aussi la question du remboursement des taxes illégales. »*

« C'est le chaos total au niveau douanier »

D'ores et déjà, Bernd Lange, président de la commission du commerce du Parlement européen, a indiqué qu'il proposerait, lors d'une réunion d'urgence lundi 23 février, de suspendre les travaux législatifs sur l'approbation de l'accord commercial avec Washington signé en juillet 2025. Et ce, *« jusqu'à ce que nous disposions d'une évaluation juridique complète et d'engagements clairs de la part des Etats-Unis »*.

Interrogé samedi matin, lors de l'ouverture du Salon de l'agriculture, à Paris, Emmanuel Macron a assuré que Paris souhaitait continuer à exporter les produits français aux Etats-Unis, notamment dans l'agriculture, le luxe, la mode et l'aéronautique, *« avec les règles les plus loyales qui soient »*. *« Si cela s'avérait nécessaire, l'UE dispose des instruments appropriés [pour riposter à de nouveaux droits de douane américains] »,* a précisé le ministre

français délégué chargé du commerce extérieur, Nicolas Forissier, dans le *Financial Times*, citant notamment une possible activation de l'instrument anti-coercition.

En attendant, les entreprises françaises et européennes se retrouvent plongées dans l'incertitude. « *L'Europe avait entériné 15 % de droits de douane depuis l'accord avec les Etats-Unis en juillet 2025. Les règles n'étaient pas optimales, mais la page était tournée, les entreprises devaient vivre avec ça. De nouveau le cadre change, il va falloir encore s'adapter, remettre à jour les grilles tarifaires* », regrette M. Saubot.

Le flou demeure sur les industries qui bénéficiaient d'exemption

Une grande partie des exportateurs européens sont concernés. En revanche, le flou demeure sur les industries comme l'aéronautique qui bénéficiaient d'exemption. Et, de leur côté, les producteurs d'acier ou d'aluminium restent assujettis aux 50 % de taxes mises en place en août 2025, sur le fondement d'un autre article de loi. « *Pas de fausse joie* », enjoignait d'ailleurs dès vendredi à ses adhérents le syndicat des fabricants d'équipements et d'ustensiles pour la restauration et les arts culinaires.

Pour les autres, il va falloir naviguer à vue. La maison de champagne Leclerc Briant doit justement expédier une commande vers les Etats-Unis dans une quinzaine de jours. « *Nous avons pris un tiers de la taxe de 15 % à notre charge, un deuxième tiers le sera par le distributeur américain, le solde étant répercuté sur le consommateur* », explique Frédéric Zeimett, le directeur général, attentif à la réaction des clients américains face à ces hausses de prix.

Le Monde

23/02/2026

Par Isabelle Chaperon, Bastien Bonnefous et Laurence Girard

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/02/23/droits-de-douane-americains-les-entreprises-francaises-a-nouveau-plongees-dans-l-incertitude_6667881_3234.html

Canicule : dans le Sud-Ouest, la vive inquiétude des agriculteurs

Arboriculteurs, viticulteurs ou éleveurs redoutent des effets négatifs de la vague de chaleur sur la production.

Sur l'exploitation maraîchère de Nicole Leroux, à Cendrieux, en Dordogne, les 35 salariés ne récoltent plus les fraises que le matin. De 7 heures à 13 heures. « *Le thermomètre est monté à 40 °C lundi 11 août et la météo annonce des températures comprises entre 35 °C et 38 °C pendant une quinzaine de jours* », souligne l'agricultrice, qui tente de réduire l'impact de cette vague de forte chaleur sur les plantes en « *aérant au maximum les serres et en plaçant des filets antisoleil sur les toits* ».

Mêmes horaires restreints au matin, dans les serres de tomates de Frédéric Marchesin, producteur à Puch-d'Agenais, dans le Lot-et-Garonne. Il précise que le confort de travail est meilleur lorsque les serres sont plus grandes et plus hautes, avec, a fortiori, un volume d'air plus important. Un dimensionnement également plus favorable aux plantes en cas de canicule. Mais l'écart de prix de ces structures est conséquent et pèse sur la rentabilité des exploitations. D'autant que, selon M. Marchesin, « *la concurrence étrangère pénalise plus encore l'activité économique des producteurs de tomates que la chaleur* ».

Les agriculteurs du Sud-Ouest regardent donc le thermomètre avec anxiété, depuis quelques jours, et croisent les doigts pour que l'épisode de fortes chaleurs de ce mois d'août, ne s'éternise pas. « *J'ai la trouille d'avoir une panne d'irrigation et que les plantes ne soient pas suffisamment alimentées en eau. Les arbres sont sous stress hydrique* », s'inquiète Daniel Sauvaitre, arboriculteur et viticulteur à Reignac, en Charente. Dans son verger de pommiers irrigué, les premiers cueilleurs s'affairent. La campagne de fruits à pépins débute, en France, avec les variétés reine des reinettes et gala.

La crainte est également palpable chez Julien Mora, dont la ferme en polyculture-élevage est implantée à Mugron, dans Les Landes. « *Nous allons avoir des canards en gavage à partir de mercredi. Cela arrive toutes les trois semaines. J'espère que cela va bien se passer* », raconte l'agriculteur, qui explique que les animaux ont tendance à moins manger lors des grosses chaleurs. « *Pendant la phase d'élevage, les canards profitent d'un parcours arboré et après avoir mangé, le matin, restent à l'ombre* », précise M. Mora. Mais il reconnaît que ses vaches, même s'il estime « *que les blondes d'Aquitaine sont l'une des races les plus robustes vis-à-vis de la chaleur* », souffrent de stress thermique, en particulier les vaches gestantes. Leur système cardiaque est mis à l'épreuve quand le mercure atteint des sommets. Et la perte de poids est aussi le lot des bovins dans ces conditions extrêmes. Pour passer le cap, les blondes d'Aquitaine s'abritent dans un bâtiment ventilé dont le toit dispose d'une isolation fournie par une installation photovoltaïque.

Certains se réjouissent

Difficile, alors que la vague de chaleur vient de débarquer, d'en mesurer toutes les conséquences. « *Les fortes températures sont problématiques parce qu'elles arrivent après deux mois sans une goutte de pluie. A la suite d'une abondance d'eau incroyable au printemps, on est passé d'un extrême à l'autre. Cela nous déstabilise* », confie Joël Bouelh, vigneron coopérateur à Saint-Mont, dans le Gers.

Le manque d'eau couplé aux fortes chaleurs pourrait aussi pénaliser la production de maïs, culture très présente dans le Sud-Ouest. « *C'est catastrophique* », témoigne M. Mora, qui estime son rendement pour la prochaine récolte de grains jaunes à 3,5 voire 4,5 tonnes à l'hectare contre 9 tonnes à l'hectare en 2024. « *Le gros problème, c'est l'eau* », souligne l'agriculteur dont la culture n'est pas irriguée.

Les producteurs de fraises et de tomates chiffrent, quant à eux, les dommages de la précédente canicule qui a sévi en juin. « *Les fleurs de fraisier ont été brûlées en juin et trois semaines après nous avons récolté 20 tonnes au lieu de 50 tonnes* », précise M^{me} Leroux. Elle attend de savoir si la nouvelle hausse des températures aura le même effet alors que les fraisiers avaient reverdi en juillet et étaient de nouveau en fleur. Pour les tomates, M. Marchesin parle d'une perte comprise entre 5 % à 15 %, selon les exploitations, à cause de la canicule de juin.

Pourtant, certains agriculteurs se réjouissent des effets de la canicule. A l'instar de Bruno Darnaud, arboriculteur à La Roche-de-Glun, dans la Drôme, et président de l'appellation d'origine protégée pêches et abricots de France. « *Côté gustatif, les pêches, nectarines sont d'une qualité exceptionnelle* », assure-t-il. Il espère que le temps, plus qu'estival, poussera les consommateurs à les déguster, car, souligne-t-il, « *il nous reste encore 35 % des pêches et nectarines à cueillir* ». Il incite la grande distribution à faire des promotions quand les fruits à noyaux achetés de 2 euros à 2,20 euros le kilogramme au producteur se retrouve à 4,90 euros en rayon.

Le Monde

13/08/2025

Laurence Girard

https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/08/13/canicule-dans-le-sud-ouest-la-vive-inquietude-des-agriculteurs_6629024_3234.html

En France, les inégalités se creusent malgré la redistribution

Entre les 10 % de Français les plus riches et les 10 % les plus pauvres, les revenus vont de 1 à 20 hors prestations sociales et autres transferts. Ces mécanismes de redistribution ramènent l'écart de 1 à 3,7, selon une étude de l'Insee, mais les inégalités continuent de s'accroître. La fiscalité les accentue légèrement.

L'étude tombe à pic. Alors que les députés enquêtent depuis trois semaines sur l'imposition des plus riches, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié, jeudi 16 avril, une note propre à nourrir le débat. Elle montre à la fois le rôle redistributif de certains impôts, celui, bien plus massif, des prestations et transferts sociaux, mais aussi les limites du système français : malgré tous les dispositifs, les inégalités se sont « creusées » ces dernières années. En tous les cas entre 2020 et 2023, date des derniers chiffres analysés par l'Insee. Dit autrement, le modèle tricolore paraît de moins en moins efficace.

L'Insee n'est pas seul à effectuer ce constat. Selon les plus récentes données d'Eurostat, l'organisme statistique de l'Union européenne, le coefficient de Gini, qui mesure le niveau des inégalités de revenu après redistribution, a sensiblement progressé depuis quelques années en France, pour atteindre 30 en 2024. Si bien que le pays se retrouve désormais plus inégalitaire que la moyenne européenne (29,4). Une situation nouvelle.

La France « *était jusque-là plus égalitaire que la moyenne, jusqu'en 2021, ou à peu près aussi égalitaire* », souligne l'économiste François Ecalte sur son site Fipeco. A présent, elle ne figure plus qu'au 17^e rang des pays européens les plus égalitaires, alors même qu'elle est le seul au monde à afficher l'égalité dans sa devise.

Que se passe-t-il ? Le travail de l'Insee permet en partie de le comprendre. Le point de départ, frappant, est que les inégalités primaires, c'est-à-dire avant redistribution, se révèlent plus élevées dans l'Hexagone que dans la plupart des pays européens. L'Insee appelle cela pudiquement des « *disparités marquées* » : les 10 % de Français les plus modestes disposent en moyenne de 6 700 euros par an et par « unité de consommation » (une donnée représentative du nombre de personnes dans chaque ménage), contre 131 500 euros pour les 10 % les plus aisés. Soit un rapport de 1 à 20 en 2023.

C'est ici qu'intervient l'énorme machine française à redistribuer. Les impôts et les cotisations sociales sur les ménages, ainsi que les prestations sociales versées en espèces, aboutissent à presque doubler les revenus des plus pauvres, et, à l'inverse, à réduire d'un tiers ceux des 10 % les plus riches. Entre les plus modestes et les plus aisés, l'écart n'est alors plus que de 1 à 7,1. Si l'on ajoute les transferts sociaux en nature, principalement en matière de santé, d'éducation et de logement, le ratio d'inégalité entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres baisse encore, à 3,7.

Antiredistributif

Les experts de l'Insee ont commencé à démonter les rouages de cette puissante machine redistributive. Le résultat ? La réduction des inégalités tient pour l'essentiel à quatre éléments : les transferts sociaux en nature, comme les aides au logement ou l'hébergement en Ehpad (51 %), les prestations sociales en espèces (36 %), les dépenses collectives (20 %), enfin les impôts sur les revenus et le patrimoine (11 %).

Mais, en sens opposé, les cotisations sociales et surtout les prélèvements sur la production et la consommation aggravent, eux, les inégalités (– 17 %), à l'image de la TVA, qui pèse proportionnellement plus sur les ménages modestes. Au total, le système fiscal « *augmente légèrement les inégalités* » au lieu de les résorber, constate l'Insee.

En tout état de cause, cette machine se montre coûteuse et de plus en plus poussive. Coûteuse, car la redistribution opérée par les pouvoirs publics « *rehausse le niveau de vie des ménages au prix d'un endettement public* » croissant et problématique, note l'Insee. Depuis plusieurs années, surtout, cette mécanique ne parvient plus à empêcher les inégalités de s'accroître.

En 2023, le revenu primaire des plus aisés a augmenté, tandis que celui des plus modestes baissait. Et malgré le système redistributif, l'écart final s'est accentué. Notamment parce que, si les ménages pauvres profitent du système redistributif, les retraités – parfois aisés – en sont eux aussi « *fortement bénéficiaires* », grâce à la revalorisation de leurs pensions, note l'Insee. Au total, le pouvoir d'achat des 20 % les plus riches a représenté 2,6 fois celui des 20 % les plus modestes en 2023, alors que le ratio n'était que de 2,5 l'année précédente.

Le Monde

16/04/2026

Denis Cosnard

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/04/16/en-france-les-inegalites-se-creusent-malgre-la-redistribution_6680550_3234.html

« Voir la France produire le racisme que j'ai fui en Amérique n'est pas une contradiction mais un avertissement »

Dans une tribune au « Monde », l'historien et auteur d'origine américaine Curtis Robert Young interroge le sens et la portée des attaques racistes dont est victime le nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko, et qui sont à ses yeux révélatrices d'un changement structurel inquiétant.

Quand j'avais 13 ans, à Chicago, une petite fille blanche assise devant moi à la messe s'est retournée, m'a montré du doigt et a dit à sa mère : « *Regarde, Maman, un nigger* [un nègre] ! » Je n'ai rien ressenti. Le mot a traversé l'espace entre nous et s'est dissous avant d'atteindre sa cible. Des années plus tard, sur un chantier au Texas où je conduisais un camion-citerne pendant mon service dans l'US Air Force, le contremaître criait : « *Où est le nigger chargé de l'eau ?* » Encore une fois, rien. Ou plutôt si : un certain amusement, comme si c'était mon intitulé de poste.

Ces épisodes me sont revenus non pas parce qu'ils m'avaient blessé, mais parce qu'ils ne m'avaient pas blessé. Et c'est précisément cette absence qui exige une explication.

[*Le philosophe allemand*] Edmund Husserl [1859-1938], fondateur de la phénoménologie, distinguait ce qu'il appelait l'« *attitude naturelle* », soit la manière ordinaire, instinctive, dont nous habitons le monde en tenant pour acquis le fait que nos catégories décrivent la réalité plutôt qu'elles ne la construisent, et la posture réflexive qui s'en dégage. Dans l'attitude naturelle, les choses sont simplement ce qu'elles paraissent être. Le monde se donne comme donné, non comme fabriqué.

La suprématie blanche est une attitude naturelle. Je ne l'entends pas comme une métaphore, mais comme un énoncé phénoménologique précis. C'est une manière de considérer le monde devenue si habituelle, si profondément inscrite dans les institutions et la vie quotidienne, qu'elle ne se présente plus comme un point de vue mais comme la perception même. Ainsi, le mot que la petite fille emploie est, pour elle, purement descriptif. Il nomme quelque chose qui serait simplement là, aussi évident et incontestable que « Regarde, maman, le ciel est bleu ! »...

Une atmosphère différente

Je vis en France depuis 2006. En tant qu'Américain, historien de formation et candidat à la naturalisation, j'ai choisi ce pays précisément parce que l'atmosphère y était différente. Lorsque l'Eurostar a émergé du tunnel, j'ai ressenti pour la première fois de ma vie le sentiment d'être arrivé chez moi. Le monde extérieur, enfin, s'accordait à mon monde intérieur.

Je n'ai jamais prétendu que la France était exempte d'aveuglements et de réflexes racistes, mais le poids d'une conscience raciale aiguë, façonnée par la guerre de Sécession et les lois Jim Crow [*lois ségrégationnistes qui ont été abolies en 1964 par la loi sur les droits civiques*], n'était pas dans l'air. Pour la première fois, je n'avais pas à lutter contre la pression constante d'un monde extérieur qui cherchait à me réduire à mon ethnicité.

C'est pourquoi les attaques dont le nouveau maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Bally Bagayoko, est la cible depuis plusieurs jours me touchent avec une force particulière. Né et élevé en France, cet élu se consacre à la politique de la municipalité depuis plus de vingt ans. Le 15 mars, les habitants de Saint-Denis et Pierrefitte l'ont élu maire dès le premier tour. Sa victoire est un acte de démocratie dans toute sa clarté.

Le mot décrit celui qui parle

Le mot change. La langue change. Le contexte national change. Mais l'acte constitutif de ces réflexes est le même. Une conscience qui se croit en train de décrire ce qu'elle voit, alors qu'elle ne regarde que son propre reflet — sa propre peur, son propre besoin désespéré d'un inférieur contre lequel stabiliser un sentiment fragile de supériorité.

Le mot fonctionne comme une synecdoque : un seul attribut physique – la couleur de peau – est fait pour représenter l'être entier de la personne. Mais sous la synecdoque se cache une ironie si totale que tout l'appareil d'application existe pour empêcher quiconque de la voir, car le mot signifie le contraire de ce qu'il prétend. Il décrit celui qui parle, non celui à qui l'on parle. La projection qui se présente comme description est, en réalité, un aveu.

Il y a une ironie supplémentaire, et il faut la nommer. C'est la France – berceau de la tradition philosophique de Maurice Merleau-Ponty [1908-1961] ou de Paul Ricœur [1913-2005] – qui m'a donné le vocabulaire pour comprendre ce que j'avais vécu. Et c'est la France qui m'a offert l'espace où mon « *épochè* » pouvait enfin respirer. Voir cette même France produire aujourd'hui, à l'encontre d'un de ses enfants, la structure raciste que j'ai fuie en Amérique n'est pas une contradiction mais un avertissement...

Curtis Robert Young

Historien, enseignant à l'ESSEC Business School

Le Monde

Le 04 avril 2026

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/04/voir-la-france-produire-le-racisme-que-j-ai-fui-en-amerique-n-est-pas-une-contradiction-mais-un-avertissement_6676649_3232.html?search-type=classic&ise_click_rank=1